

Département de Loire Atlantique	République Française
<b>COMMUNAUTE DE COMMUNES ESTUAIRE ET SILLON</b>	<b>CONSEIL du 2 FEVRIER 2023</b>
2, Bd de la Loire – 44260 SAVENAY	<b>Délibération n° 12_02-02-2023</b> <b>Date de convocation</b> : 27/01/2023 <b>Lieu de la séance</b> : Saint-Etienne-de-Montluc <b>Date de la séance</b> : 02/02/2023
<b>Présents :</b> Messieurs : A. LE BORGNE, J.L THAUVIN, R. GUYON, D. GUILLE, T. GADAIS, M. GUILLARD, P. BRIAND, J.P BLANC, R. NICOLEAU, Y. TAILLANDIER, A. FARCY, M. MEZARD, P. CORBEL, J. TATARD  Mesdames : V. BARILLAU, M. GALLERAND, N. FLAURAUD, S. PASCO, M. LEJEUNE, C. SACHOT, E. LE QUENVEN, I. LE BELLEGO, C. PETER, S. HALLIEN-LANIO	<b>Nombre de membres en exercice</b> : 36 <b>Quorum</b> = 19 <b>Nombre de conseillers présents</b> : 24 <b>Représentées</b> : 2 (C. TRAMIER et V. GAUTIER) <b>Procurations</b> : 8 <b>Nombre de votants</b> : 34 <b>Absents</b> : 2
<b>Absents excusés ayant donné procuration à :</b> P. CORMERAIS pouvoir à T. GADAIS P. MARTIN pouvoir à S. PASCO C. TRAMIER représentée par A. DOUAUD suppléante D. HARIOT pouvoir à M. LEJEUNE H. COUTELLER pouvoir à JP. BLANC V. GAUTIER représentée par JM SYLVESTRE suppléant M. VANDEN BRUGGE pouvoir à E. LE QUENVEN J. LERAY pouvoir à S. HALLIEN-LANIO F. MOREAU pouvoir à I. LE BELLEGO P. CHABAUD pouvoir à P. CORBEL	<b>Présidence</b> : R. NICOLEAU <b>Secrétaire de séance</b> : A. FARCY <b>Rapporteur</b> : A. LE BORGNE
<b>Absents excusés :</b> E. SABATHIER A. JOGUET	

## INSTALLATION D'ENERGIES RENOUVELABLES A LA PISCINE AQUAMARIS DE CORDEMAIS

Vu l'appel à projets 2023 de l'Etat pour des financements au titre de la DETR et de la DSIL,

Vu l'avis de la commission patrimoine du 7 décembre 2022,

Vu le dépôt d'un dossier de demande de subvention par la Communauté de communes en date du 21 décembre 2022,

Vu la décision du Président n°63-2022 du 29 décembre 2022 portant sur la demande de DSIL en vue de financer l'installation d'énergies renouvelables à la piscine Aquamaris de Cordemais,

### **SITUATION**

Suite à la réalisation d'une étude en 2022 sur les faisabilités technico-économiques pour la mise en place d'installations à énergies renouvelables pour Aquamaris, la Communauté de communes souhaite engager des travaux, dès 2023, afin de rationaliser les coûts énergétiques de cet équipement.

Le coût total HT de ce programme de travaux est évalué à 643 830 €.

### **CONCLUSION**

Le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- ✦ DE VALIDER le programme de travaux pour le développement des énergies renouvelables à la piscine Aquamaris de Cordemais, pour un coût total HT de 643 830 €,
- ✦ D'APPROUVER le plan de financement, avec une demande de subvention de DSIL de 253 144 €, soit un autofinancement de 390 686 € pour la Communauté de communes Estuaire et Sillon,
- ✦ D'AUTORISER le Président à accomplir toute formalité nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Fait à Savenay le 03 février 2023

Alain FARCY  
Secrétaire de séance



Rémy NICOLEAU  
Président



ACTE RENDU EXECUTOIRE

APRES TRANSMISSION EN PREFECTURE LE :

07 FEV 2023

ET PUBLICATION SUR LE SITE INTERNET DE LA CCES LE :

07 FEV 2023

Le Président de la COMMUNAUTE DE COMMUNES ESTUAIRE ET SILLON

Rémy NICOLEAU